



INGENIERIE ROBOTIQUE ET EQUIPEMENTS INNOVANTS POUR L'INDUSTRIE 4.0

COMMUNIQUE DE PRESSE

Limoges, le 10 juillet 2017

DESRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS AUTORISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MAI 2017

Conformément aux dispositions de l'article 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été autorisé par l'assemblée générale du 31 mai 2017, sous sa 7^{ème} résolution.

I - Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par la société

Au 30 juin 2017, le nombre d'actions détenues par la société, directement ou indirectement, s'élève à 11 620, représentant 0,33 % du capital social.

II - Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 30 juin 2017

Les actions auto-détenues visées ci-dessus résultent toutes de la mise en œuvre du contrat de liquidité mis en place par Cerinnov Group avec la société de bourse Portzamparc et sont à ce jour affectées aux opérations visant à assurer la liquidité des négociations de l'action Cerinnov Group sur le marché d'Euronext Growth Paris à travers ce contrat et la régularité des cotations de l'action Cerinnov Group. En fonction des circonstances, cette affectation pourra être modifiée, dans les limites prévues par la réglementation, pour permettre une des opérations visées au § IV relatif aux objectifs du nouveau programme de rachat.

III - Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs de ce programme de rachat sont fixés conformément aux dispositions du Règlement UE n°596/2014 du parlement européen et aux pratiques de marché admises par l'AMF. Ces objectifs sont les suivants :

- assurer la liquidité des actions de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
- honorer des obligations liés à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions, aux salariés dirigeants de la société ou des sociétés qui lui sont liées ; ou
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ; ou

- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ; ou
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

IV - Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximal d'achat

Le présent programme concerne les actions de la société Cerinnov Group (ISIN FR0013178712) cotées sur le marché d'Euronext Growth Paris. Le pourcentage maximal de rachat proposé à l'assemblée mixte du 31 mai 2017 est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de réalisation des achats dans la limite d'un plafond global de 1 000 000 d'euros.

Le prix maximal d'achat est fixé à 35 €par action.

V - Durée du programme

L'assemblée générale du 31 mai 2017 a fixé la durée maximale de ce programme de rachat d'actions à dix-huit mois à compter ladite assemblée générale. Elle se substitue à l'autorisation antérieurement consentie sous la 5^{ème} résolution de l'assemblée générale du 20 avril 2016.

A propos de Cerinnov Group

Créé en 1998, Cerinnov conçoit, fabrique et commercialise pour l'industrie de la céramique et du verre des équipements innovants dans trois domaines : robotique & numérisation avancée, traitement thermique de la matière, et procédés laser & décoration. Cerinnov est au cœur de la « 4^{ème} révolution industrielle » en proposant en France et à l'international des équipements de pointe permettant à ses clients industriels de se réinventer pour entrer dans l'ère de « l'usine du futur ». Plus d'information sur <http://www.cerinnov.com/fr>.

Contacts

actifin
communication financière

Alexandre Commerot
01 56 88 11 11
acommerot@actifin.fr

Relations presse

Isabelle Dray
01 56 88 11 29
idray@actifin.fr